

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2019_161

OBJET :

COMMISSION N°1

*Parc d'activité de
Canchompres à
ENNEVELIN*

*Acquisition des parcelles
ZI133p, ZI137p et ZI139p*

A Ennevelin

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération
2019_157 à la 2019_161

Titulaires présents : 35

Suppléants présents : 2

Procurations : 7

Nombre de votants : 44

A partir de la délibération
2019_162

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 2

Procurations : 8

Nombre de votants : 47

L'an deux mille dix-neuf, le 23 septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à WAHAGNIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 16 septembre 2019, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT (à partir de la 2019_162), M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, M. Ludovic ROHART (à partir de la 2019_162), M. Frédéric SCZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Bernard CORTEQUISSE, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER
M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER
Madame Sandrine PESSE, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
M. Bernard ROGER, procuration à M. Bernard CHOCRAUX
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. Frédéric SCZYMCZAK
M. Didier WIBAUX, procuration à M. Thierry LAZARO

Absents excusés :

M. Jean DELATTRE, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

COMMISSION N°1

Acquisition des parcelles ZI133p, ZI137p et ZI139p à ENNEVELIN auprès du Département du NORD

Le Conseil Communautaire,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du parc d'activité de Canchomprez à ENNEVELIN, la Communauté de communes va construire le bâtiment de la Passerelle à ENNEVELIN, sur la parcelle ZI136.

Considérant l'opportunité pour la CCPC d'acquérir les délaissés départementaux constituant les parcelles ZI 133p, ZI137p et ZI139p afin de permettre l'accès à cette parcelle.

Vu le courrier du Département du NORD en date du 28 juin 2019 sollicitant l'accord du Département pour la vente de ces parcelles au prix des Domaines, soit 9 €/m²,

Considérant que l'emprise totale concernée par ce foncier est de 879 m², un prix de vente de 7 911 €.

Vu l'avis n°2019-197V1166 du service des Domaines en date du 7 Mai 2019 évaluant ces parcelles à 9 €/m²,

Considérant que la vente sera réitérée par acte administratif.

Oui l'exposé de son Président,

DECIDE (par 44 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 44 VOTANTS)

- D'acquérir une partie des parcelles ZI133, ZI137 et ZI139 sises à ENNEVELIN auprès du Département du NORD dans les conditions ci-dessus énoncées,
- D'autoriser son Président à signer tout contrat, avant-contrat, ainsi que tout document afférant à ce dossier, et généralement faire le nécessaire,
- De prendre en charge les frais relatifs à cette acquisition qui sera signée par acte administratif.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER

